

Créer et paramétrer la convention Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) - TCR

Les pré-requis

Le code d'identification IDCC pour la DSN est 3016.

Les types de convention

Il faut aller dans Paramètres généraux / Taux et valeurs / TYPECONV et ajouter la CCN Ateliers et Chantiers d'insertion :

Ajouter un n° de valeur et une valeur.

Gestion des listes

Période courante : Janvier 2025

Type de liste :

Alias	Désignation
TX_ACC	Taux accident du travail
TX_MED	Taux médecine du travail
HOR_COL	Horaires collectifs de référence
TX_TRANSP	Taxe transport
TYPECONV	Type de convention
ZONECT	Zones tarifaires de la carte orange
BAR_SAIS	Barèmes des saisies sur salaires
TPSAN	Temps de travail annualisé par ...
TX_CHOM	Taux majoration cotisation chô...
TX_ALLOCE	Taux allocation familiale

Valeurs de la liste :

N°	Valeur	Désignation ▲
1001	1518	CCN ANIMATION ECLAT
1003	1261	CCN Acteurs du lien social et familial [...]
1002	3016	CCN Ateliers et Chantiers d'insertion
1	51	Convention 51
6	65	Convention 65
2	66	Convention 66
5	5	Convention Assistante maternelle
4	4	Convention T.H.
3	3	Convention syntec

J'ai décidé de mettre en valeur, le code IDCC soit 3016 pour cette CCN.

Création de la nomenclature de la convention

Dans Autres paramètres / Définitions de saisies il faut créer la nomenclature de la façon suivante :

Il faut d'abord créer une convention :

Création d'une nomenclature

Assistant de création d'une nomenclature

Indiquez le type de nomenclature de saisie que vous désirez créer puis cliquez sur Valider

Niveau de définition:

Définition parente:

Puis renseigner l'écran comme ci-dessous :

Gestion des nomenclatures de saisie

Niveau de définition:

Définition parente:

Libellé de la définition:

Autoriser la saisie de rubriques complémentaires: ☐

Couleur: Ligne de test

Rubrique	Formule	Libellé Formule	Libellé	Type de saisie
NUMCONV	NUM	Numéro de convention	Numéro de convention	Liste
VP	VP	Valeur du point	Valeur du point	Nombre
VP	NBHCONV	Valeur du point	Base de valorisation des grilles	Nombre

La codification nécessite 3 lignes, chacune avec sa propre signature couleur.

Niveau supérieur : l'entête de la convention

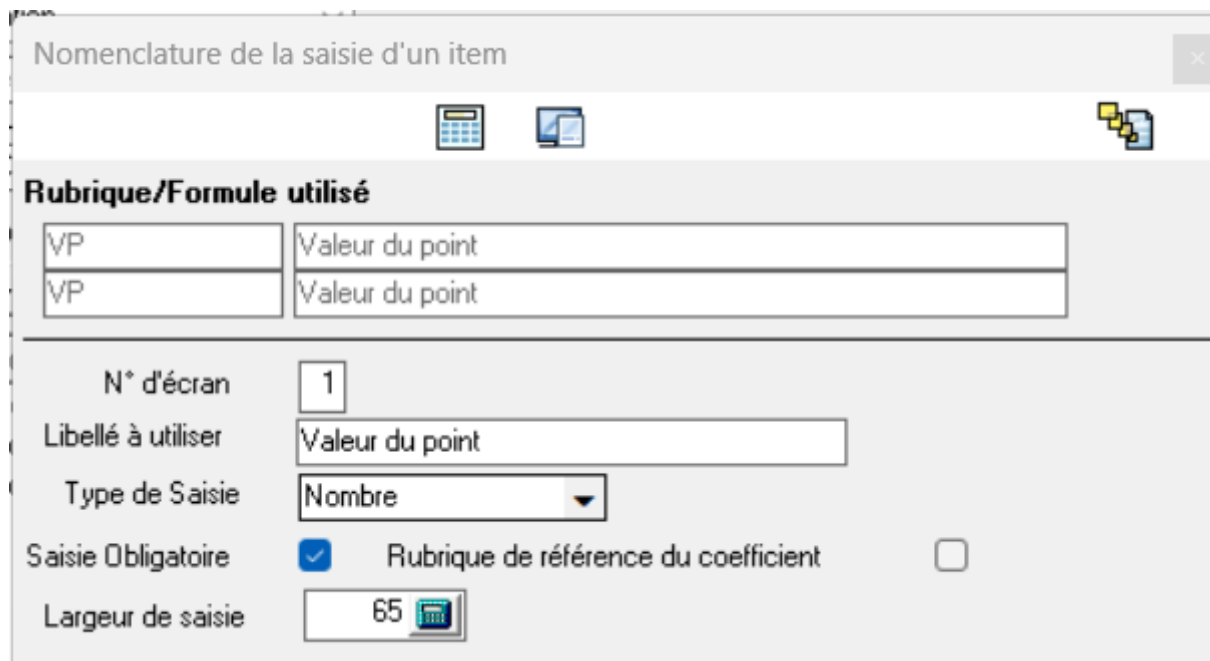
L'écran de codification se présente comme suit :

Nomenclature de la saisie d'un item

Rubrique/Formule utilisé

Bien cocher la case Saisie obligatoire, cela permet d'initialiser automatiquement la rubrique libre NUMCONV.NUMCONV qui contient le numéro de convention qui est utilisée pour la création de rubriques spécifiques.

Ligne Valeur du point



The screenshot shows a dialog box titled "Nomenclature de la saisie d'un item". It contains a table for "Rubrique/Formule utilisé" with two rows, both containing "VP" and "Valeur du point". Below the table, there are fields for "N° d'écran" (1), "Libellé à utiliser" (Valeur du point), "Type de Saisie" (Nombre), "Saisie Obligatoire" (checked), "Rubrique de référence du coefficient" (unchecked), and "Largeur de saisie" (65).

Rubrique/Formule utilisé	
VP	Valeur du point
VP	Valeur du point

N° d'écran: 1

Libellé à utiliser: Valeur du point

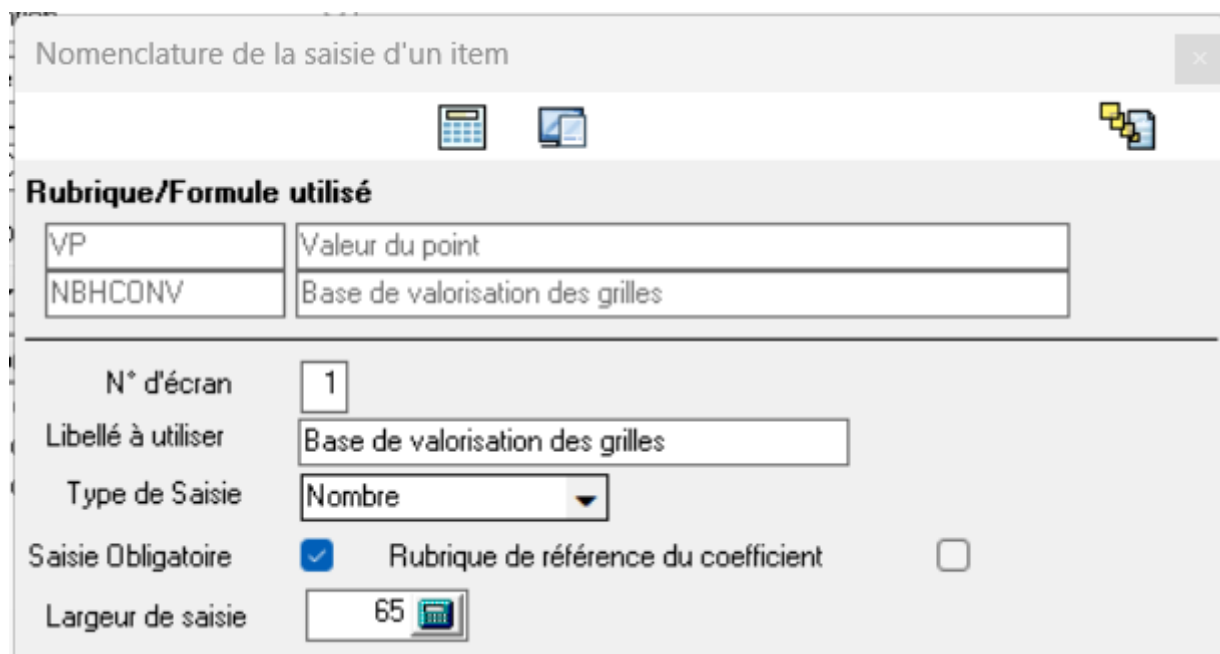
Type de Saisie: Nombre

Saisie Obligatoire: ☒ Rubrique de référence du coefficient: ☐

Largeur de saisie: 65

- Bien cocher la case Saisie obligatoire, cela permet d'initialiser automatiquement la rubrique libre VP.VP qui contient la valeur du point.
- Ne pas tenir compte de la case Largeur de saisie, elle est gérée par le programme

Ligne Base de valorisation des grilles



The screenshot shows a dialog box titled "Nomenclature de la saisie d'un item". It contains a table for "Rubrique/Formule utilisé" with two rows: "VP" and "Valeur du point", and "NBHCONV" and "Base de valorisation des grilles". Below the table, there are fields for "N° d'écran" (1), "Libellé à utiliser" (Base de valorisation des grilles), "Type de Saisie" (Nombre), "Saisie Obligatoire" (checked), "Rubrique de référence du coefficient" (unchecked), and "Largeur de saisie" (65).

Rubrique/Formule utilisé	
VP	Valeur du point
NBHCONV	Base de valorisation des grilles

N° d'écran: 1

Libellé à utiliser: Base de valorisation des grilles

Type de Saisie: Nombre

Saisie Obligatoire: ☒ Rubrique de référence du coefficient: ☐

Largeur de saisie: 65

Ligne intermédiaire, le groupe

- Se positionner sur la ligne créée
- Ajouter une ligne de type grille pour le groupe
- Aucun item à codifier

Gestion des nomenclatures de saisie

Niveau de définition: Grille
Définition parente: Aucune

Libellé de la définition: Groupe

Autoriser la saisie de rubriques complémentaires: ☐

Couleur: Ligne de test

Rubrique.Formule	Libellé Formule	Libellé	Type de saisie
------------------	-----------------	---------	----------------

Ligne tertiaire, le coefficient

- Se positionner sur la ligne groupe précédemment créée
- Ajouter une ligne de type grille avec un seul item, le coefficient de référence (rubrique COEFREF.COEFFREF)

Gestion des nomenclatures de saisie

Niveau de définition: Grille
Définition parente: Aucune

Libellé de la définition: Coefficient

Autoriser la saisie de rubriques complémentaires: ☐

Couleur: Ligne de test

Rubrique.Formule	Libellé Formule	Libellé	Type de saisie
COEFREF.COEFF	Coefficient de référence	Coefficient de référence	Nombre

Nomenclature de la saisie d'un item

Rubrique/Formule utilisé

COEFREF	Coefficient de référence
COEFREF	Coefficient de référence

N° d'écran: 1

Libellé à utiliser: Coefficient de référence

Type de Saisie: Nombre

Saisie Obligatoire: ☒ Rubrique de référence du coefficient: ☒

Largeur de saisie: 65

La trame de la convention est prête. Il est maintenant possible de la créer et de la saisir.

Création de la convention

Les généralités de la convention dans EIG

Accueil Gestion des conventions

Généralité Grilles

Nom: C.C. Atelier Chantier Insertion Alias : 5002 Convention Utilisateur

Libellé: Convention collective des Ateliers
Chantier d'Insertion

Code convention pour DADSU: 3016

Unité de valeur: ☒ Point ☐ Euro ☐ Aucune Champ d'application:

Numéro de convention	CCN Ateliers et Chantiers d'insertion	NUMCONV.NUMCONV
Valeur du point	6,900	VP.VP
Base de valorisation des grilles	151,67	VP.NBHCONV

Rappel : dans la gestion de la convention, il n'y a pas de rafraichissement d'écran. Pour voir que le

niveau créé est bien codifié, il faut fermer puis relancer la gestion des conventions.

Les groupes conventionnels

Créer les groupes suivants :

CC Atelier Chantier Inersion	C.C. Atelier Chantier Insertion
+ Groupe conventionnel	Coordinateur
+ Groupe conventionnel	Directeur
+ Groupe conventionnel	Accompagnateur socioprofessionnel
+ Groupe conventionnel	Encadrant technique pédagogique et social
+ Groupe conventionnel	Chargé de missions ou de projets
+ Groupe conventionnel	Assistant Administratif
+ Groupe conventionnel	Assistant Technique
+ Groupe conventionnel	Responsable administratif et financier
+ Groupe conventionnel	Comptable

Les emplois

Créer les emplois suivants :

CC Atelier Chantier Inersion	C.C. Atelier Chantier Insertion		
+ Groupe conventionnel	Coordinateur		
- Emploi	Coordinateur A	345	2432,25
- Emploi	Coordinateur B	375	2643,75
- Emploi	Coordinateur C	405	2855,25
+ Groupe conventionnel	Directeur		
- Emploi	Directeur A	405	2855,25
- Emploi	Directeur B	455	3207,75
- Emploi	Directeur C	505	3560,25
+ Groupe conventionnel	Accompagnateur socioprofessionnel		
- Emploi	Accompagnateur socioprofessionnel A	285	2009,25
- Emploi	Accompagnateur socioprofessionnel B	315	2220,75
- Emploi	Accompagnateur socioprofessionnel C	345	2432,25
+ Groupe conventionnel	Encadrant technique pédagogique et social		
- Emploi	Encadrant technique pédagogique et social A	285	2009,25
- Emploi	Encadrant technique pédagogique et social B	315	2220,75
- Emploi	Encadrant technique pédagogique et social C	345	2432,25
+ Groupe conventionnel	Chargé de missions ou de projets		
- Emploi	Chargé de missions ou de projets A	315	2220,75
- Emploi	Chargé de missions ou de projets B	345	2432,25
- Emploi	Chargé de missions ou de projets C	375	2643,75
+ Groupe conventionnel	Assistant Administratif		
- Emploi	Assistant Administratif A	265	1868,25
- Emploi	Assistant Administratif B	280	1974,00
- Emploi	Assistant Administratif C	305	2150,25
+ Groupe conventionnel	Assistant Technique		
- Emploi	Assistant Technique A	265	1868,25
- Emploi	Assistant Technique B	270	1903,50
- Emploi	Assistant Technique C	285	2009,25
+ Groupe conventionnel	Responsable administratif et financier		
- Emploi	Responsable administratif et financier A	345	2432,25
- Emploi	Responsable administratif et financier B	375	2643,75
- Emploi	Responsable administratif et financier C	405	2855,25
+ Groupe conventionnel	Comptable		
- Emploi	Comptable A	265	1868,25
- Emploi	Comptable B	280	1974,00
- Emploi	Comptable C	305	2150,25

Exemple d'emploi

Attachée à la convention

C.C. Atelier Chantier Insertion

Valorisée en **Point**

Définition

Alias	5049	Grille Utilisateur	Coefficient personnalisé	
Libellé	Assistant Technique A			
Code UNIFAF	0000	Code métier	476a	Assistants techniques, techniciens de l'imprimerie et de l'édition
Emploi				▼ ■

Eléments(s) conventionnel(s)

Coefficient de référence	265,00	COEFREF.COEFREF
---------------------------------	--------	-----------------

Commentaires

Rubrique COEFCONV

Pour que le montant brut soit calculé, il faut modifier la rubrique COEFCONV :

Avant :

```
SI([NUMCONV.NUMCONV] = 51)
ALORS(
si ([COEFREF.PRENDREPROG]=1)
alors ([51_PROGREF.MONTANT])
sinon (
si ([COEFREF.COEFREF]>1)
alors (
[COEFREF.COEFREF]
)
sinon (
[51_COEFDIR.COEF]
)
)
)
SINON([COEFANC.COEFANC])
```

Après :

```
SI([NUMCONV.NUMCONV] = 3016)
ALORS([COEFREF.COEFREF])
SINON(
SI([NUMCONV.NUMCONV] = 51)
ALORS(
```

```
si ([COEFREF.PRENDREPROG]=1)
alors ([51_PROGREF.MONTANT])
sinon (
si ([COEFREF.COEFREF]>1)
alors (
[COEFREF.COEFREF]
)
sinon (
[51_COEFDIR.COEF]
)
)
)
SINON([COEFANC.COEFANC])
)
```

Les salariés polyvalents étant à payer au SMIC. Pour faire face à cette situation, j'ajoute la rubrique SALBASECA dans les éléments constants pour payer au SMIC.

1 - Généralités
2 - Compléments
3 - Horaires
4 - Éléments de salaire
5 - Éléments constants

Saisie d'un élément constant

Rubrique de paye :

Rubrique :
Salaire de base des contrats aidés(SALBASECA)

Commentaires :

Liste des formules :

Formule	Valeur
BASE	CONSTANTE(CONTRAT.HORAIREMENSUEL)
TAUX	CONSTANTE(GENERAL.SMICHOR)

Mode de proratisation

☒ Pas de proratisation
☐ À prorater (saisie à l'horaire collectif)
☐ Proratée (saisie à l'horaire contractuel)

Les salariés polyvalents

Section 1 : Salariés polyvalents et salariées polyvalentes

En vigueur étendu

Ces personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle concluent avec la SIAE un contrat de travail ayant pour objet spécifique de contribuer à cette insertion.

Ce contrat de travail est régi par des dispositions légales particulières. Par conséquent, les dispositions conventionnelles qui sont appliquées à ces salariés sont également particulières et tiennent compte de l'objectif d'insertion poursuivi.

Ces salariés ont accès à des actions de suivi, d'accompagnement ou de formation.

Les fiches emploi repère, fixées par l'accord du 21 janvier 2009, décrivent le contenu professionnel de cet emploi.

ARTICLE 1ER – CLASSIFICATION

En vigueur étendu

Les personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle embauchées dans le cadre du projet social de l'ACI occupent des postes rattachés à l'emploi repère « salarié(e) polyvalent(e) ». Cet emploi repère fait l'objet d'un niveau unique.

ARTICLE 2 - REMUNERATION

En vigueur étendu

La rémunération minimale de l'emploi repère « salarié(e) polyvalent(e) » est prévue par les dispositions légales régissant leur contrat de travail, à savoir le Smic.

Les autres salariés

Evolution de la valeur du point

Évolution de la valeur du point								
Date de l'accord	18 octobre 2012	10 janvier 2014	9 novembre 2017	4 décembre 2019	15 février 2021	31 mai 2022	12 déc 2022	17 nov 2023
Date d'application	1 ^{er} jan. 2013	1 ^{er} jan. 2014	1 ^{er} mars 2019	1 ^{ER} jan. 2020	1 ^{er} jan. 2021	1 ^{er} juin 2022	1 ^{er} jan. 2023	1 ^{er} jan. 2024
Valeur du point	5,83	5,90	5,96	6,05	6,15	6,35	6,67	6,90

Salaires minima au 01/01/2024

ARTICLE 2 – VALEUR DU POINT

A compter du 1er janvier 2024, la valeur du point est portée à 6,90 euros pour la branche des Ateliers et Chantiers d'Insertion.

Les salaires minima sont donc fixés comme suit :

	Niveau A	Niveau B	Niveau C
--	----------	----------	----------

	2380,50 €	2587,50 €	2794,50 €
	405	455	505
Directeur(trice)			
	2794,50 €	3139,50 €	3484,50 €

Salaires minima au 01/01/2025

Article 2.1 – Évolution du 1^{er} janvier au 30 juin 2025

A compter du 1^{er} janvier 2025, la valeur du point est portée à 7 euros pour la branche des Ateliers et Chantiers d'insertion.

Les salaires minima sont donc fixés comme suit :

	Niveau A	Niveau B	Niveau C
	265	270	285
Assistant(e) technique	1855,00	1890,00	1995,00
	265	280	305
Assistant(e) administratif(ve)	1855,00	1960,00	2135,00
	265	280	305
Comptable	1855,00	1960,00	2135,00
	285	315	345
Accompagnateur(trice) socioprofessionnel(le)	1995,00	2205,00	2415,00



Encadrant(e) technique pédagogique et social	285	315	345
	1995,00	2205,00	2415,00
Chargé(e) de missions ou de projets	315	345	375
	2205,00	2415,00	2625,00
Responsable administratif et financier	345	375	405
	2415,00	2625,00	2835,00
Coordinateur(trice)	345	375	405
	2415,00	2625,00	2835,00
Directeur(trice)	405	455	505
	2835,00	3185,00	3535,00

Salaires minima au 01/07/2025

Article 2.2 – Évolution à compter du 1^{er} juillet 2025

A compter du 1^{er} juillet 2025, la valeur du point est portée à 7,05 euros pour la branche des Ateliers et Chantiers d'Insertion.

Les salaires minima sont donc fixés comme suit :

	Niveau A	Niveau B	Niveau C
	265	270	285
Assistant(e) technique	1868,25	1903,50	2009,25
	265	280	305
Assistant(e) administratif(ve)	1868,25	1974,00	2150,25
	265	280	305
Comptable	1868,25	1974,00	2150,25
	285	315	345
Accompagnateur(trice) socioprofessionnel(le)	2009,25	2220,75	2432,25
	285	315	345
Encadrant(e) technique pédagogique et social	2009,25	2220,75	2432,25
	315	345	375
Chargé(e) de missions ou de projets	2220,75	2432,25	2643,75
	345	375	405
Responsable administratif et financier	2432,25	2643,75	2855,25
	345	375	405
Coordinateur(trice)	2432,25	2643,75	2855,25
	405	455	505
Directeur(trice)			

	2855,25	3207,75	3560,25
--	---------	---------	---------

Pour consulter la CCN, voir le lien ci-dessous :

<https://www.synesi.org/nos-missions/representer-les-employeurs-de-la-branche/convention-collective-nationale/>

Revision #12

Created 14 October 2025 16:28:07 by Pascal Bouquet

Updated 20 October 2025 13:57:59 by Pascal Bouquet